

DEC163020DR11

Décision portant nomination de Mme Emmanuelle FIORE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 5063 intitulée DPM

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université ;

Vu la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte 5063 intitulée DPM et nommant M. AHCÈNE BOUMENDJEL en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 16 février 2016 ;

Considérant que Mme Emmanuelle FIORE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes en relation avec les partenaires Universités, formation Assistant de Prévention : les 28/04, 05/05, et 19/05/2015 et 11 modules en complément (jeudis de la sécurité de décembre 2014 à mars 2015),

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Emmanuelle FIORE, AI, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 5183 intitulée LGGE à compter du 17 février 2016.

M. Mme Emmanuelle FIORE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Emmanuelle FIORE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint martin heres le 18 février 2016

Le directeur de l'unité



D.P.M. - UFR Pharmacie
Directeur BOUMENJEL AHCÈNE
Bâtiment E André Bassat
470 rue de la chimie
38400 SAINT MARTIN D'HERES

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional


Jérôme VITRE

Visa du président de l'Université


Pour la Présidente
et par délégation
La Directrice générale des services adjointe
Martina Pevet